

# Hygiène et désinfection des surfaces et des sols

## Désinfectant PERFORM® SELECT SOPROPER

- ▶ prêt à l'emploi
- ▶ s'utilise par vaporisation avec un stérilisateur approprié
- ▶ à base d'acide peracétique
- ▶ sans parfum, sans colorant

### Performances :

- bactéricide
- fongicide
- sporicide

### Propriété microbiologiques :

- **bactéricide** : EN 1276, EN 13697 en 30 sec.
- **fongicide** : EN 1650, EN 13697 en 30 sec.
- **sporicide** EN 13704 : en 30 sec.

### Composition :

- acide peracétique

- décontamination biologique des surfaces par vaporisation pour isolateurs et enceintes confinées
- sans dépôt, ni résidu toxique
- efficacité contrôlée selon les normes AFNOR et EN



### référence

MS2730 Désinfectant PERFORM® SELECT SOPROPER, 1 kg

MS2735 Désinfectant PERFORM® SELECT SOPROPER, 5 kg

### Prix HT

## Les performances des désinfectants et antiseptiques

### Normes de base

Pour mesurer l'efficacité des désinfectants, des normes de base définissent :

- l'action du désinfectant sur des micro-organismes déterminés, ce qui permet de spécifier le **spectre d'activité** : bactéricide, mycobactéricide, fongicide, virucide, levuricide ou sporicide
- le **temps de contact** nécessaire
- la **température** d'utilisation
- les **conditions d'utilisation** : "en condition de propreté", "en condition de saleté", "en présence d'eau dure", etc.
- la **concentration** du produit

### Normes d'application

En plus de ces bases, des normes d'application, différentes selon le domaine d'activité, précisent les conditions d'application du désinfectant pour un usage donné

Spectre	Phase 1 : normes de base	Phase 2 : normes d'application	
		essais en suspension	essais sur des surfaces
agroalimentaire, industrie, usage domestique, collectivités			
Bactéricide	NF EN 1040	NF EN 1276	NF EN 13697
Levuricide / Fongicide*	NF EN 1275	NF EN 1650	NF EN 13697
Sporicide	NF EN 14347	NF EN 13704	-
vétérinaire			
Bactéricide	NF EN 1040	NF EN 1656	NF EN14349 / NF EN16437
Levuricide / Fongicide*	NF EN 1275	NF EN 1657	NF EN16438
Mycobactéricide	-	NF EN 14204	-
Virucide	-	NF EN 14675	-
médecine humaine			
Bactéricide	NF EN 1040	NF EN 13727	NF EN 14561 / NF EN 16615
Levuricide / Fongicide*	NF EN 1275	NF EN 13624	NF EN 14562 / NF EN 16615
Mycobactéricide	-	NF EN 14348	NF EN 14563
Virucide	-	NF EN 14476	-
autres domaines			
Bactéricide	NF EN 1040	-	NF EN 1499 / NF EN 1500 / NF EN 12791

\* fongicide = action contre les levures ET les moisissures



Solution prête à l'emploi à base d'acide peracétique pour la décontamination biologique des surfaces par vaporisation

## perform® select soproper

### Notre plus

- Sans dépôt, ni résidu toxique
- Prêt à l'emploi
- Efficacité contrôlée selon les normes AFNOR et EN

### Domaines d'utilisation

perform® select soproper est un agent de stérilisation pour isolateurs et enceintes confinées.

Mis au point avec des équipementiers spécialisés dans les isolateurs, perform® select soproper est prêt à l'emploi, simple d'utilisation et permet une stérilisation performante, rapide et fiable.

perform® select soproper est un désinfectant à spectre complet, même à température ambiante et il assure l'hygiène parfaite de l'ensemble du matériel stérilisé (enceintes, filtres...).

### Conseils d'utilisation

perform® select soproper s'utilise par vaporisation avec un stérilisateur approprié. Son utilisation sera détaillée avec le mode d'emploi du stérilisateur concerné.

Pour peser ou mesurer la quantité de perform® select soproper nécessaire à une stérilisation, utiliser de préférence des récipients ou éprouvettes en polyéthylène, en polypropylène ou en verre rigoureusement propres. Les indications fournies par le constructeur quant aux paramètres à prendre en compte pour optimiser la stérilisation dans l'isolateur sont en relation avec le profil de concentration de l'acide peracétique en fonction du temps. Chaque cycle de stérilisation est spécifique et fonction de la taille de l'enceinte à stériliser et du stérilisateur utilisé.

En cas de contact avec la peau, rincer à l'eau courante. perform® select soproper peut provoquer un blanchissement momentané de l'épiderme (sans danger) qui disparaît après quelques heures.

En cas de projection dans les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante puis consulter un médecin. Les modalités d'application, notamment le temps de contact, dépendent de la technique de vaporisation utilisée ainsi que des conditions d'ambiance (température, humidité) et du volume à décontaminer.

### Efficacité microbiologique

Efficacité	Solution	Temps d'action
<b>Bactéries</b> EN1276, EN13697	prêtes à l'emploi 20 °C	30 sec
<b>Fongique</b> EN1650, EN13697	prêtes à l'emploi 20 °C	30 sec
<b>Spores de bactéries</b> EN13704	prêtes à l'emploi 20 °C	30 sec

## Données relatives au produit

### Composition

100 g de solution concentrée contiennent:  
3,5 g d'acide peracétique, peroxyde d'hydrogène, acide acétique.

### Données physico-chimiques

Couleur	incolore
Densité	1,09 g/cm <sup>3</sup> / 20 °C
pH	1 / 100 % / 20 °C
Point d'éclair	> 100 °C
Routine FORM	liquide
Viscosité dynamique	1,54 mPa*s / 20 °C

## Avis d'expert et information

Les documents relatifs au produit sont disponibles sur simple demande à l'adresse suivante :  
Schuelkefrance.info@schuelke.com  
Ou auprès de votre contact commercial personnalisé.  
Retrouvez toutes les nouveautés et informations diverses sur notre site internet : [www.schuelke.fr](http://www.schuelke.fr)

Le perform® select soproper est un biocide TP2 et TP4.  
Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

## Remarques particulières

**Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette, la fiche des données sécurité et les informations concernant le produit.**

- perform® select soproper a une très bonne compatibilité avec l'ensemble des matériaux des isolateurs (étude de compatibilité avec différents matériaux disponible sur simple demande).
- Le port de gants et de lunettes est recommandé lors de l'utilisation du produit.
- Il est conseillé de stocker le produit dans son emballage d'origine entre 5 et 30°C
- Une méthode de recherche de principe actif est disponible sur simple demande.

## Comment commander

Article	Bon de livraison	N° art.
perform select soproper 1kg	4/Carton	197430
perform select soproper 20 kg KA	1/jerrycan	197433
perform select soproper 5kg	1/jerrycan	197431

## Informations environnementales

schülke est une société engagée dans une gestion durable et responsable de nos ressources naturelles, de notre environnement et de notre santé. Notre système de management environnemental lancé en 1996 conditionne toutes nos activités au quotidien, et nos efforts sont régulièrement récompensés par les instances environnementales allemandes et internationales (EMAS, ECO AUDIT et Responsible Care).



Schülke & Mayr GmbH est titulaire d'une autorisation de fabrication selon le paragraphe 13 alinéa 1 de la loi allemande pour les médicaments et les certificats de conformité aux BPF des produits médicaux.

Schülke France  
Schülke France SARL  
Route de Varennes  
71100 Chalons-sur-Saône  
France  
Tél +33 3 85 92 30 00  
[www.schuelke.fr](http://www.schuelke.fr)  
[schuelkefrance.info@schuelke.com](mailto:schuelkefrance.info@schuelke.com)

Siège  
Bioxal™ SA  
Route de Varennes  
BP30062  
71103 Chalons sur Saône  
France

911661-FR-FR-01-05 4/2022  
Cette information produit n'est pas mise à jour automatiquement.

**perform® select soproper**      *No Change Service!*

Version  
06.00

Date de révision:  
13.01.2022

Date de dernière parution: 11.01.2022

---

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : perform® select soproper  
Identifiant Unique De Formu- : GF90-U0R8-E009-K3X6  
lation (UFI)

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil-  
lées**

Utilisation de la substance/du : Désinfectants et produits biocides généraux  
mélange

Restrictions d'emploi recom- : Réservé aux utilisateurs professionnels.  
mandées

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Fabricant : Schülke & Mayr GmbH  
Robert-Koch-Str. 2  
  
22851 Norderstedt  
Allemagne  
Téléphone: +49 (0)40/ 52100-0  
Téléfax: +49 (0)40/ 52100318  
mail@schuelke.com  
www.schuelke.com

Fournisseur : Schülke France SARL  
ZI Sud secteur A  
Route des Varennes  
  
71100 Chalon sur Saône  
France  
Téléphone: + 33 (0) 3 85 92 30 00  
schuelkefrance.info@schuelke.com

Adresse e-mail de la per- : Application Specialists  
sonne responsable de +49 (0)40/ 521 00 666  
FDS/Personne de contact AD@schuelke.com  
(schülke France SARL:+33-(0)-142914242)  
(schülke & Mayr AG: +41-444665544)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : INRS / ORFILA: +33(0)145425959  
Carechem 24 International: +33 1 72 11 00 03

---

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Liquides comburants, Catégorie 2

H272: Peut aggraver un incendie; comburant.

---

**perform® select soproper** *No Change Service!*

Version  
06.00

Date de révision:  
13.01.2022

Date de dernière parution: 11.01.2022

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1	H290: Peut être corrosif pour les métaux.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1A	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335: Peut irriter les voies respiratoires.
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H272 Peut aggraver un incendie; comburant.  
H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H302 + H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P220 Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matières combustibles.  
P280 Porter des gants de protection (p.e. caoutchouc butyle) /des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

**Intervention:**

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA

**perform® select soproper**

**No Change Service!**

Version  
06.00

Date de révision:  
13.01.2022

Date de dernière parution: 11.01.2022

PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Stockage:**

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

**Elimination:**

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

acide acétique  
péroxyde d'hydrogène  
acide peracétique

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Oxydant. Le contact avec d'autres matières peut provoquer un feu.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2 Mélanges**

Nature chimique : Solution des substances suivantes

**Composants**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
acide acétique	64-19-7 200-580-7 607-002-00-6 01-2119475328-30-	Flam. Liq. 3; H226 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318	>= 20 - < 25

**perform® select soproper**

**No Change Service!**

Version  
06.00

Date de révision:  
13.01.2022

Date de dernière parution: 11.01.2022

	XXXX	<p>Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1A; H314 &gt;= 90 % Skin Corr. 1B; H314 25 - &lt; 90 % Skin Irrit. 2; H315 10 - &lt; 25 % Eye Irrit. 2; H319 10 - &lt; 25 %</p>	
péroxyde d'hydrogène	<p>7722-84-1 231-765-0 008-003-00-9 01-2119485845-22-XXXX</p>	<p>Ox. Liq. 1; H271 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système respiratoire) Aquatic Chronic 3; H412</p> <hr/> <p>Limite de concentration spécifique Ox. Liq. 1; H271 &gt;= 70 % Ox. Liq. 2; H272 50 - &lt; 70 % Skin Corr. 1A; H314 &gt;= 70 % Skin Corr. 1B; H314 50 - &lt; 70 % Skin Irrit. 2; H315 35 - &lt; 50 % Eye Dam. 1; H318 8 - &lt; 50 % Eye Irrit. 2; H319 5 - &lt; 8 % STOT SE 3; H335 &gt;= 35 %</p> <hr/> <p>Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 801 mg/kg</p>	>= 8 - < 10
acide peracétique	<p>79-21-0 201-186-8 607-094-00-8 01-2119531330-56-XXXX</p>	<p>Flam. Liq. 3; H226 Org. Perox. D; H242 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 (Système res-</p>	>= 3 - < 5

**perform® select soproper**

**No Change Service!**

Version  
06.00

Date de révision:  
13.01.2022

Date de dernière parution: 11.01.2022

		<p>piratoire) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410</p> <hr/> <p>Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10</p> <hr/> <p>Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 &gt;= 1 %</p> <hr/> <p>Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>Toxicité aiguë par voie orale: 85 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,204 mg/l</p> <p>Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.100 mg/kg</p>	
--	--	---	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### **4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.

**perform® select soproper** *No Change Service!*

Version  
06.00

Date de révision:  
13.01.2022

Date de dernière parution: 11.01.2022

Se rincer la bouche à l'eau.  
Faire boire des petites quantités d'eau.  
Appeler immédiatement un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes : Traiter de façon symptomatique.

Risques : Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.  
Provoque de graves lésions des yeux.  
Peut irriter les voies respiratoires.  
Corrosif pour les voies respiratoires.  
Provoque de graves brûlures.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisateur d'eau  
Mousse  
Poudre sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Ne PAS utiliser un jet d'eau.

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Assurer une ventilation adéquate.  
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas respirer les vapeurs.  
Enlever toute source d'ignition.

**perform® select soproper**     **No Change Service!**

Version  
06.00

Date de révision:  
13.01.2022

Date de dernière parution: 11.01.2022

---

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans le sous-sol.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte.  
Matière non-appropriée pour le ramassage:  
Matière absorbante, organique  
Kieselgur  
Sciure  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.  
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.  
Rincer à l'eau.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

voir section 8 + 13

---

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.  
Ne jamais retourner du produit non utilisé dans le récipient de stockage.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart des matières combustibles. Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Matériaux appropriés pour conteneurs et emballage pour un stockage sûr Conteneur en plastique de HDPE Polyéthylène verre Matériaux inappropriés pour les conteneurs Métaux Entreposer dans un récipient pourvu d'un évent. Stocker dans un bac de rétention.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver à l'écart de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil. Entreposer dans un endroit frais. Ne pas fermer hermétiquement le récipient. Stocker uniquement en position verticale. Température de stockage recommandée: 5 - 30°C

Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec des métaux.  
Ne pas stocker avec des bases.

**perform® select soproper**

**No Change Service!**

Version  
06.00

Date de révision:  
13.01.2022

Date de dernière parution: 11.01.2022

Ne pas stocker avec des agents réducteurs.  
Ne pas stocker avec des matières combustibles.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
acide acétique	64-19-7	TWA	10 ppm 25 mg/m3	2017/164/EU
Information supplémentaire: Indicatif				
		STEL	20 ppm 50 mg/m3	2017/164/EU
Information supplémentaire: Indicatif				
		VLCT (VLE)	20 ppm 50 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
		VME	10 ppm 25 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
péroxyde d'hydrogène	7722-84-1	VME	1 ppm 1,5 mg/m3	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
		PEL	1,25 mg/m3	Biocide dossier
		STEL	1,25 mg/m3	Biocide dossier
acide peracétique	79-21-0	PEL	0,16 ppm 0,5 mg/m3	Biocide dossier
		STEL	0,16 ppm 0,5 mg/m3	Biocide dossier

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
péroxyde d'hydrogène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,4 mg/m3
acide acétique	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	25 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	25 mg/m3

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
péroxyde d'hydrogène	Eau douce	0,0126 mg/l
	Eau de mer	0,0126 mg/l
	Effets sur les installations de traitement des	4,66 mg/l

**perform® select soproper** *No Change Service!*

Version  
06.00

Date de révision:  
13.01.2022

Date de dernière parution: 11.01.2022

	eaux usées	
	Sédiment d'eau douce	0,047 mg/kg
	Sédiment marin	0,047 mg/kg
	Sol	0,0023 mg/kg
acide acétique	Eau douce	3,058 mg/l
	Eau de mer	0,306 mg/l
	Sédiment d'eau douce	11,36 mg/kg
	Sédiment marin	1,136 mg/kg
	Utilisation/rejet intermittent(e)	30,58 mg/l
	Sol	0,478 mg/kg
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	85 mg/l
acide peracétique	Eau douce	0,0069 µg/l
	Eau de mer	0,069 µg/l
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	0,051 mg/l
	Effets sur les organismes terrestres	0,282 mg/kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166  
Écran facial

Protection des mains  
Directive : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.

Remarques : Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatril (>120 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.. Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile jetables p.e. Dermatril (Épaisseur de la couche: 0,11 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection.

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.  
Porter selon besoins:  
Tablier résistant aux produits chimiques  
Bottes  
Néoprène

Protection respiratoire : Si, pour des raisons techniques, les valeurs limites sur le lieu de travail ne pouvaient être respectées, il faudrait alors, dans des conditions exceptionnelles, porter un appareil de protection respiratoire adapté, mais ceci uniquement pour de courtes périodes.  
Filtre combiné:

**perform® select soproper**    **No Change Service!**

Version  
06.00

Date de révision:  
13.01.2022

Date de dernière parution: 11.01.2022

A2B2E2K2 Hg NO P3 P D/ CO 20 P3 R D

Mesures de protection : Ne pas respirer les vapeurs.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

---

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique : liquide

Couleur : incolore

Odeur : Âcre

Seuil olfactif : non déterminé

Point de fusion/point de congélation : < -15 °C

Température de décomposition : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : env. 99 °C

Inflammabilité : Non applicable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : > 100 °C

Température d'auto-inflammabilité : > 435 °C

pH : 1 (20 °C)  
Concentration: 100 %

Viscosité  
Viscosité, dynamique : 1,54 mPa\*s (20 °C)

Solubilité(s)  
Hydrosolubilité : complètement soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Pression de vapeur : 32 hPa (env. 20 °C)

**perform® select soproper** *No Change Service!*

Version 06.00 Date de révision: 13.01.2022 Date de dernière parution: 11.01.2022

---

Densité relative : 1,09 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)  
Densité de vapeur : Donnée non disponible

**9.2 Autres informations**

Explosifs : Non explosif  
Propriétés comburantes : La substance ou le mélange est classé comme comburant dans la catégorie 2.  
Taux de corrosion du métal : Corrosif pour les métaux Aluminium et Acier doux  
Taux d'évaporation : Donnée non disponible

---

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.2 Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Températures extrêmes et lumière du soleil directe.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes  
Agents réducteurs  
Des chlorures d'acide  
Aldéhydes  
Métaux

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

L'oxygène

---

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité aiguë**

Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 1.832 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 4,19 mg/l

---

**perform® select soproper**      **No Change Service!**

Version  
06.00

Date de révision:  
13.01.2022

Date de dernière parution: 11.01.2022

Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

**Composants:**

**acide acétique:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.310 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 39,8 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

**péroxyde d'hydrogène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 801 - 872 mg/kg  
Remarques: Nocif en cas d'ingestion.

Estimation de la toxicité aiguë: 801 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une inhalation de courte durée.  
Remarques: Règlement (CE) No. 1272/2008, relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, Annexe VI, Tableau 3.1

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): 6.500 mg/kg

**acide peracétique:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 85 - 153 mg/kg  
Evaluation: Toxique en cas d'ingestion.

Estimation de la toxicité aiguë: 85 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,204 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: Mortel par inhalation.

Estimation de la toxicité aiguë: 0,204 mg/l  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): 1.100 mg/kg  
Evaluation: Nocif par contact cutané.

**perform® select soproper** No Change Service!Version  
06.00Date de révision:  
13.01.2022

Date de dernière parution: 11.01.2022

Estimation de la toxicité aiguë: 1.100 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque de graves brûlures.

**Composants:****acide acétique:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins

**péroxyde d'hydrogène:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins

**acide peracétique:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

**Composants:****acide acétique:**

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

**péroxyde d'hydrogène:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

**acide peracétique:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:****acide acétique:**

Résultat : Donnée non disponible

**perform® select soproper**

**No Change Service!**

Version  
06.00

Date de révision:  
13.01.2022

Date de dernière parution: 11.01.2022

---

**péroxyde d'hydrogène:**

Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

**acide peracétique:**

Espèce : Souris  
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.  
Remarques : La substance n'est pas considérée être un sensibilisateur cutané.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**

**acide acétique:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Résultat: négatif

**péroxyde d'hydrogène:**

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: test in vivo  
Résultat: N'est pas mutagène

**acide peracétique:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les effets sur les cellules germinales ne sont pas significatifs., La substance a été testée sur sa mutagénicité et sur d'autres types d'effets génotoxiques, en in vitro et en in vivo, et est évaluée comme étant non-mutagène.

**Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**

**acide acétique:**

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

**péroxyde d'hydrogène:**

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

**acide peracétique:**

Cancérogénicité - Evaluation : Aucune alerte structurelle pour cancérogénicité n'a été trouvée.

**perform® select soproper**    *No Change Service!*

Version  
06.00

Date de révision:  
13.01.2022

Date de dernière parution: 11.01.2022

---

**Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**

**acide acétique:**

Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.  
- Evaluation

**péroxyde d'hydrogène:**

Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.  
- Evaluation

**acide peracétique:**

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 100 mg/l  
Téatogénicité: NOAEL F1: 100 mg/l

Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.  
- Evaluation

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.  
Corrosif pour les voies respiratoires.

**Composants:**

**acide acétique:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

**péroxyde d'hydrogène:**

Organes cibles : Voies respiratoires  
Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

**acide peracétique:**

Evaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:**

**acide acétique:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

**péroxyde d'hydrogène:**

Evaluation : Donnée non disponible

**perform® select soproper**    *No Change Service!*

Version  
06.00

Date de révision:  
13.01.2022

Date de dernière parution: 11.01.2022

**acide peracétique:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

**Toxicité à dose répétée**

**Composants:**

**acide acétique:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 1.800 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 14 jours

**péroxyde d'hydrogène:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 26 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 3 mois  
Remarques : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

Espèce : Rat  
NOAEL : 0,0029 mg/l  
Voie d'application : Inhalation (vapeur)  
Méthode : OCDE ligne directrice 407

**acide peracétique:**

Espèce : Rat  
NOAEL : 15 mg/kg  
Durée d'exposition : 90 jours  
Remarques : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité subchronique.

**Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien**

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Information supplémentaire**

**Produit:**

Remarques : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**perform® select soproper**

**No Change Service!**

Version  
06.00

Date de révision:  
13.01.2022

Date de dernière parution: 11.01.2022

La description des effets nocifs possibles se base sur l'expérience et/ou sur les caractéristiques toxicologiques des différents composants.  
En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

---

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

**Composants:**

**acide acétique:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Gambusia affinis* (Guppy sauvage)): 251 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna*): 95 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE100 (*Euglena gracilis*): 720 mg/l  
Durée d'exposition: 0,25 h

**péroxyde d'hydrogène:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 16,4 - 37,4 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia pulex* (Daphnie)): 2,4 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (*Skeletonema costatum* (algue marine)): 1,38 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

NOEC (*Skeletonema costatum* (algue marine)): 0,63 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,63 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: *Daphnia magna* (Grande daphnie)

**acide peracétique:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (*Lepomis macrochirus* (Crapet arlequin)): 1,1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (*Daphnia magna*): 0,73 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les : NOEC (*Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes)):

**perform® select soproper** *No Change Service!*

Version  
06.00

Date de révision:  
13.01.2022

Date de dernière parution: 11.01.2022

---

algues/plantes aquatiques	0,061 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	: 1
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,00069 mg/l Durée d'exposition: 33 d Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,0121 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	: 10

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Composants:

#### **acide acétique:**

Biodégradabilité : Résultat: Totalement biodégradable  
Méthode: OCDE 301D / CEE 84/449 C6

#### **péroxyde d'hydrogène:**

Biodégradabilité : Résultat: Totalement biodégradable  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

#### **acide peracétique:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Composants:

#### **acide acétique:**

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

#### **péroxyde d'hydrogène:**

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -1,57

#### **acide peracétique:**

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,26 (20 °C)

**perform® select soproper** *No Change Service!*

Version  
06.00

Date de révision:  
13.01.2022

Date de dernière parution: 11.01.2022

octanol/eau

Méthode: Valeur calculée

#### 12.4 Mobilité dans le sol

**Composants:**

**acide acétique:**

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

**péroxyde d'hydrogène:**

Mobilité : Milieu: Eau  
Remarques: S'hydrolyse facilement.

**acide peracétique:**

Mobilité : Milieu: Eau  
Remarques: S'hydrolyse facilement.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

---

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit selon le numéro d'élimination des déchets européen. (CED).  
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Donner les emballages vides à une entreprise de recyclage.

**perform® select soproper** *No Change Service!*

Version  
06.00

Date de révision:  
13.01.2022

Date de dernière parution: 11.01.2022

Code d'élimination des déchets : CED 160903\*  
Code d'élimination des déchets(Groupe) : peroxydes, par exemple, peroxyde d'hydrogène

---

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

**ADR** : UN 3149  
**IMDG** : UN 3149  
**IATA** : UN 3149

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

**ADR** : PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE  
PEROXYACÉTIQUE EN MÉLANGE, STABILISÉ  
**IMDG** : HYDROGEN PEROXIDE AND PEROXYACETIC ACID  
MIXTURE, STABILIZED  
**IATA** : Hydrogen peroxide and peroxyacetic acid mixture stabilized

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

**ADR** : 5.1  
**IMDG** : 5.1  
**IATA** : 5.1

**14.4 Groupe d'emballage**

**ADR**  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : OC1  
Numéro d'identification du danger : 58  
Étiquettes : 5.1 (8)  
Code de restriction en tunnels : (E)

**IMDG**  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 5.1 (8)  
EmS Code : F-H, S-Q

**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 554  
Instruction d'emballage (LQ) : Y540  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Oxidizer, Corrosive

**IATA (Passager)**  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 550  
Instruction d'emballage (LQ) : Y540  
Groupe d'emballage : II

**perform® select soproper** *No Change Service!*

Version  
06.00

Date de révision:  
13.01.2022

Date de dernière parution: 11.01.2022

Étiquettes : Oxidizer, Corrosive

**14.5 Dangers pour l'environnement**

**ADR**

Dangereux pour l'environnement : oui

**IMDG**

Polluant marin : oui

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. Veuillez consulter le lien suivant: <https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/crisis-and-terro-> peroxyde d'hydrogène (ANNEXE I)

**perform® select soproper** *No Change Service!*

Version  
06.00

Date de révision:  
13.01.2022

Date de dernière parution: 11.01.2022

rism/explosives/explosivesprecursors/docs/list\_of\_competent\_authorities\_and\_national\_contact\_points\_en.pdf

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

P8 LIQUIDES ET SOLIDES  
COMBURANTS  
  
E1 DANGERS POUR  
L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles : Non applicable  
(R-461-3, France)

Surveillance médicale renforcée (R4624-18) : Le produit n'a pas de propriétés CMR

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 4441, 4510

Numéro d'enregistrement : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux:  
N 26873

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 3,6 %

**Autres réglementations:**

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Observer la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif.

Règlement (UE) no 528/2012 du Parlement Européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

AIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

**perform® select soproper**

**No Change Service!**

Version  
06.00

Date de révision:  
13.01.2022

Date de dernière parution: 11.01.2022

ENCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
ISHL	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
TECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Exempt

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Texte complet pour phrase H**

H226	:	Liquide et vapeurs inflammables.
H242	:	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H271	:	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H301	:	Toxique en cas d'ingestion.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H312	:	Nocif par contact cutané.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	:	Mortel par inhalation.
H332	:	Nocif par inhalation.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte complet pour autres abréviations**

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Org. Perox.	:	Peroxydes organiques
Ox. Liq.	:	Liquides comburants
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2017/164/EU	:	Europe. Directive 2017/164/UE de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle

**perform® select soproper**      **No Change Service!**

Version                      Date de révision:                      Date de dernière parution: 11.01.2022  
06.00                      13.01.2022

FR VLE                      : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)  
2017/164/EU / STEL                      : Valeur limite à courte terme  
2017/164/EU / TWA                      : Valeurs limites - huit heures  
FR VLE / VME                      : Valeur limite de moyenne d'exposition  
FR VLE / VLCT (VLE)                      : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

**Information supplémentaire**

**Classification du mélange:**

Ox. Liq. 2                      H272  
Met. Corr. 1                      H290  
Acute Tox. 4                      H302  
Acute Tox. 4                      H332  
Skin Corr. 1A                      H314  
Eye Dam. 1                      H318

**Procédure de classification:**

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits  
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits  
Méthode de calcul  
Méthode de calcul  
Méthode de calcul  
Méthode de calcul

***perform® select soproper***    ***No Change Service!***

Version  
06.00

Date de révision:  
13.01.2022

Date de dernière parution: 11.01.2022

---

STOT SE 3

H335

Méthode de calcul

Aquatic Chronic 1

H410

Méthode de calcul

|| Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.